

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 4 juillet 2024

Date de la convocation des conseillers : 4 juillet 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Peiffer, Duarte, conseillers

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent et votant par procuration donnée à M. Feypel : M. Gutenkauf, conseiller

Point de l'ordre du jour : 9.4

Objet : Approbation d'un crédit spécial pour le financement des subsides extraordinaires accordés aux associations locales

Le conseil communal,

Sachant que le Ville d'Ettelbruck octroie des subsides ordinaires annuels pour supporter les associations sportives et culturelles locales qui sont imputés au budget ordinaire de l'exercice en cours ;

Considérant que les associations demandent également des subsides extraordinaires en cas de dépenses imprévisibles ou importantes ;

Vu que les demandes extraordinaires suivantes sont actuellement en traitement :

Association	Objet subside	Montant subside
Amis du Chien de Police et de Garde Ettelbruck	Nouvelle marquise pour chalet	9.675,56 €
Ettelbrécker Theater Frënn	50° anniversaire, acompte	1.250,00 €
GREG	Edition d'un second livre sur la 2 ^e guerre mondiale	10.000,00 €
Klammspann Ettelbréck	Matériel de rechange pour le mur d'escalade	7.346,02 €
FC Etzella	Soutien	50.000,00 €
BBC Etzella	Soutien	100.000,00 €
	TOTAL	178.271,58 €

Depuis quelques années certaines associations ont rencontré des difficultés financières, et elles sont en manque de moyens financiers pour faire des investissements :

Relevant que le collège échevinal a proposé de prendre en charge les demandes de subsides extraordinaires ;

Prenant acte que le budget initial 2024 ne prévoit pas les crédits nécessaires pour financer les subsides sous rubrique, il est donc nécessaire de voter un crédit à l'article **4/825/240000/24029 - OCTROI DE SUBSIDES EXTRAORDINAIRES POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES LOCALES** nouvellement créé ;

Constatant que le boni modifié au budget 2024 renseignant actuellement un gain global de **84.144,86 €** est insuffisant pour financer l'intégralité des travaux, le collège échevinal propose d'avoir recours à l'article budgétaire **4/425/222100/22018 - MISE EN PLACE DE PLUSIEURS**

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 4 juillet 2024

Date de la convocation des conseillers : 4 juillet 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Peiffer, Duarte, conseillers

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent et votant par procuration donnée à M. Feypel : M. Gutenkauf, conseiller

Point de l'ordre du jour : 9.4

Objet : Approbation d'un crédit spécial pour le financement des subsides extraordinaires accordés aux associations locales

INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITURES DES DIFFERENTS BATIMENTS COMMUNAUX pour y prélever les **180.000 €** requis au motif que le crédit y disponible, soit **265.495,99 €**, est largement suffisant, même après déduction des **180.000 €**, pour financer jusque fin d'année 2024 les installations prévues ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide à l'unanimité :

1. d'approuver un crédit spécial de **180.000 €** et de l'inscrire au nouvel article **4/825/240000/24029 - OCTROI DE SUBSIDES EXTRAORDINAIRES POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES LOCALES** du budget 2024,
2. de réduire de **110.000 €** le crédit disponible à l'article **4/425/222100/22018 - MISE EN PLACE DE PLUSIEURS INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITURES DES DIFFERENTS BATIMENTS COMMUNAUX** au budget 2024 pour le porter ainsi à **265.495,99 €**,
3. de transmettre la présente pour approbation au service de contrôle de la comptabilité des communes du Ministère des Affaires intérieures.

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 16 juillet 2024

Le Bourgmestre,

Bob STEICHEN

Le Secrétaire,

Jean THOMAS

